



DELIBERATION N° 17/2009 du 20 Mars 2009

Portant création de deux (2) postes d'Agent de police au sein du Service de la Police Municipale de la Commune de HUAHINE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2005-10 du 04 janvier 2005, portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ratifiée par la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le Décret n° 72-407 du 17 Mai 1972, portant création des Communes en Polynésie Française ;
- Vu** le Décret 80-918 du 13 Novembre 1980, portant notamment application de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977 ;
- Vu** le Décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la Délibération n° 84/2001 du 02 août 2001, portant approbation du Statut du personnel de la Commune de HUAHINE ;

Considérant les nécessités de service et les disponibilités budgétaires ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1er : Pour compter du 1^{er} Août 2009, les postes budgétaires suivants sont créés :

- S/POL/001 de classification D-1-2 d'Agent de police ;
- S/POL/015 de classification D-1-2 d'Agent de police.

Article 2 : Les dépenses relatives aux nouveaux postes budgétaires sont imputables aux articles 64111 et 6451 de la Section de Fonctionnement du Budget Communal.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

1 -	Mr	FAATAU Félix	Maire	P
2 -	Mme	HUUI épouse TEUIRA Mitara, Carolina	1er Adjoint	P
3 -	Mr	TUFAIMEA Rehoboama	2e Adjoint	P
4 -	Mme	TEIHO vve TANOVA Elizabethte	3e Adjoint	P
5 -	Mme	HIRO Andréa	4e Adjoint	P
6 -	Mr	MAPUHI Taheta	5e Adjoint	P
7 -	Mr	TAIPUNU Temana	6e Adjoint	P
8 -	Mr	MAITERAI Richard	7e Adjoint	P
9 -	Mr	TIATIA David	8e Adjoint	P
10 -	Mr	OOPA Richard, Manue	Maire-délégué de FARE	P
11 -	Mr	TSING TIN Félix, Anitih	Maire-délégué de TEFARERII	P
12 -	Mr	MALATESTTE Antonio	Conseiller municipal	P
13 -	Mr	TEPA Eremoana dit Maru	Maire-délégué de MAROE	P
14 -	Mr	ROURA-ARUTAH	Maire-délégué de FITII	P
15 -	Mme	MARE épouse TEFAATAUMARAMA Marietta	Conseiller municipal	P
16 -	Mr	TAINANUARII Joël	Conseiller municipal	P
17 -	Mr	TEMEHARO Gyle	Maire-Délégué de PAREA	P
18 -	Mr	TAI Tevanaa	Conseiller municipal	P
19 -	Mr	TUIHANI Georges	Conseiller municipal	P

(A : Abstention - P : Pour - C : Contre)

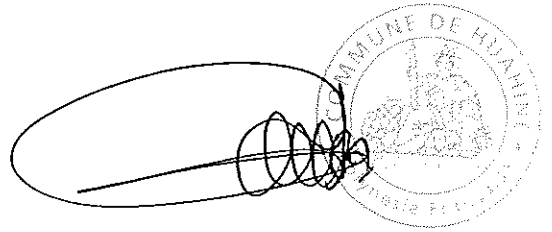
Sont absents pendant tous les débats et au moment du vote du point de l'ordre du jour et n'ayant pas donné pouvoir :

1 -	Mr	LISAN Marcelin	Conseiller municipal
2 -	Mme	VAIHO épouse HEITAA Dorida dite Papy	Conseiller municipal
3 -	Mme	TEMAIANA épouse TEREMATE Tania	Conseiller municipal
4 -	Mr	LEMAIRE Gaston	Conseiller municipal
5 -	Mme	ATAE épouse HIOE Hana	Conseiller municipal
6 -	Mr	LEE CHIP SAO Eric	Conseiller municipal
7 -	Mr	TAAROAMEA Bruno	Conseiller municipal
8 -	Mr	FAATAUIRA Camille	Conseiller municipal
9 -	Mr	TEKURIO Haerenoa	Maire-délégué de MAEVA
10 -	Mr	MAI Alphonse	Maire-délégué de HAAPU

Le Maire,

Indications sur le résultat du vote :

Présents : 19
Votants : 19 dont 0 pouvoirs
Abstentions :
Exprimés : 19
Votes pour : 19
Votes contre : 0



Félix FAATAU

La délibération est adoptée à la majorité
des votes exprimés.

Contôle a posteriori

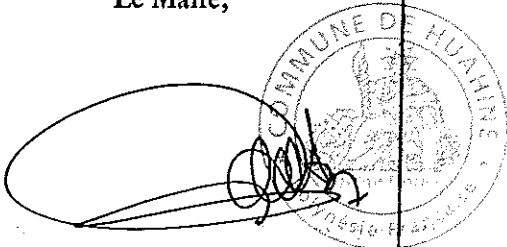
Acte rendu exécutoire
après réception en Subdivision

le **01 AVR. 2009**

et publication ou notification

du **01 AVR. 2009**

Le Maire,



Félix FAATAU